



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 25 juin
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Éric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 19 juin 2026

Délibération
C20260625_102

Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie
Office de Tourisme Intercommunal du Volvestre

Etaient présents :

ARLET Francois, AUDOUBERT René, BABY Jacques, BAREILLES Aurélie, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BLANC Didier, BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHANABÉ-LAUTRE Jérôme, CLAUDIN Yoann, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELOR Carole, DORBES Jean-Luc, ESCORIHUELA Daniel, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HEBAL Sylvie, HÔ Bastien, ICARD Evelyne, JANOTTO Christian, JOANNY Jean, LAFFONT-PORTET Laurent, LAMARQUE Didier, LARROQUE Jean-Marc, LAZARETIE Françoise, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYLIES Charles, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, VAN HILLE Marc (*suppléant de MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile*), VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane

Etaient absents / excusés :

BAROUSSE Stéphane, BAUDINIÈRE Julien, BOMBAL Bérangère, CAILLET Pierre, CONDIS Sylvette, DELHOM Corinne, DELMAS Pierre, DESTEFANIS Jean-Marc, FALC Maëlys, GUILLEMIN Marie-Laure, JORET Hélène, MANFRIN Jean-Marc, NAYA Anne-Marie, PETAUT-JEAN Sophie, PONS Odette, TEMPESTA Marie-Caroline, TERZI Alain, VEZAT-BARONIA Maryse, VILA Célia

Pouvoirs :

BAROUSSE Stéphane à LEMAISTRE Nadia, BOMBAL Bérangère à CAZARRÉ Max, CONDIS Sylvette à LARROQUE Jean-Marc, DELMAS Pierre à BLANC Didier, GUILLEMIN Marie-Laure à LAMARQUE Didier, NAYA Anne-Marie à WAWRZYNIAK Stéphane, VEZAT-BARONIA Maryse à CARON-JOURDA Yves, VILA Célia à SALAT Éric

Secrétaire de séance : DELCROIX Bernard

Nombre de délégués titulaires : 60

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Votants : 49

Absents/excusés : 19

OBJET : Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Communauté de Communes du Volvestre

L'Office de Tourisme Intercommunal a été créé sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, sans personnalité morale.

Ce mode de gestion implique la constitution d'un Conseil d'Exploitation composé d'élus et de membres représentant les professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire.

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal, ce Conseil d'Exploitation est composé de 22 membres répartis en deux collèges. Les élus doivent détenir la majorité des sièges (Article R.2221-6 du CGCT).

- 12 représentants élus (membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Volvestre ou des Conseils Municipaux des communes composant l'EPCI).
- 10 représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes du Volvestre ainsi que des personnes qualifiées ayant acquis, en raison notamment de leur expérience des affaires ou de l'administration ou de leur profession, une compétence particulière leur permettant d'émettre tous avis utiles sur les questions relatives au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal.

Les membres du Conseil d'Exploitation sont nommés pour la durée du mandat communautaire. Leur désignation prend automatiquement fin lors du renouvellement du Conseil Communautaire.

Dès la réunion d'installation du Conseil d'Exploitation, celui-ci sera amené à élire, parmi les membres du collège « élus », un Président et parmi les membres du collège « professions et activités intéressées par le tourisme », un Vice-Président.

La composition du Conseil d'Exploitation est arrêtée par délibération du Conseil Communautaire, sur proposition du Président de la Communauté de Communes.

Madame la Vice-Présidente propose la liste suivante :

▪ **Pour le collège « élus » (12 membres) :**

NOM - PRENOM	COMMUNE
Jean-Rick PENMAN	CARBONNE
Laure COWEN	GENSAC-SUR-GARONNE
Karine BRUN	LAFITTE-VIGORDANE
Bertrand HENRY	LAVELANET-DE-COMMINGES
Laurence COUTANCEAU	LONGAGES
Aurélie SEILLES-ROUSSEL	MASSABRAC
Karine ROC	MONTAUT
Mathieu LEBORGNE	MONTBRUN-BOCAGE
Evelyne ICARD	MONTESQUIEU-VOLVESTRE
Yoann CLAUDIN	PEYSSIES
Pascalie MESBAH-LOURDE	RIEUX-VOLVESTRE
Sylvette CONDIS	SAINT-SULPICE-SUR-LEZE

▪ **Pour le collège « professions et activités intéressées par le tourisme » (10 membres) :**

NOM – PRENOM	STRUCTURE
Alexia AUTHENAC	Relais DAÏA - Peyssies
Christine BORRET	RBS La Planche – Noé/Carbonne
Béatrice DE KERIMEL	La Ferme de Plaisance – Montesquieu- Volvestre
Magali DELMAS	Art-Byzance – Lavelanet-de-Comminges
Mylène JEGOU	Le Trapéen - Latrape
Laurent LAFFONT-PORTET	Le Domaine de La Terrasse - Carbonne
Sarah LASSERRE	Le Village Gaulois – Rieux-Volvestre
Stéphane LOUIS	Maison Louis - Capens
Emilie SELZNER	Camping du Plan d'eau – Rieux-Volvestre
Melissa VIALLE	Luunka, Les Audacieuses – Saint-Sulpice -sur-Lèze

Vu l'article 3 des statuts de la régie de l'Office de Tourisme Intercommunal du Volvestre,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la composition du Conseil d'Exploitation de la régie « Office de Tourisme Intercommunal du Volvestre », tel que proposé par Madame la Vice-Présidente et exposé ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente

Fait à Carbonne, le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance

Bernard DELCROIX

49 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION

Le Président

Éric SALAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.